

## AVIS DE COURSE

Championnat de ligue Minij  
Dimanche 22 avril 2018  
Lac des Varennes  
Ecole de voile de Marçon  
5A

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe **PRESCRIPTIONS FEDERALES** (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra. (*supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

*Sans objet.*

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la classe Minij

3.2 Les bateaux admissibles doivent se pré inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, à [clubvoilemarcon@gmail.com](mailto:clubvoilemarcon@gmail.com) au plus tard le **16 avril 2018**. **En ce qui concerne l'hébergement merci de suivre ce lien** <https://goo.gl/forms/KXKPAMzu9EJqLMEs1>

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 euros

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

22 avril 2018 de [9h] à [10h]

5.2 Jauge et contrôles : dimanche 22 avril à la discrétion du comité technique

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Nbre de course
Dimanche 22 avril	10h30	6

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront affichés en annexe

7.2 L'emplacement de la zone de course sera décrit en annexe

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour la classe Minij, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit une coupe sera distribuée au vainqueur handi et open

#### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Isabelle au 06.31.26.34.32 ou 02.43.79.90.10 par Email à clubvoilemarcon@gmail.com